

# Commune de Peymeinade

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté n°AR2023-32 du 15 septembre 2023, Monsieur le Maire a ordonné une enquête publique sur le projet du Règlement Local de Publicité (RLP).

### 1/ Objet de l'enquête et identité de la personne responsable du projet :

Il sera procédé du 09/10/2023 au 10/11/2023 inclus de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, à une enquête publique portant sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Peymeinade pour une durée de 33 jours

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Peymeinade pour une durée de 33 jours à compter du lundi 09 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire de PEYMEINADE.

### 2/ Transmission des observations et propositions

Toutes les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou envoyées à l'adresse [urbanisme@peymeinade.fr](mailto:urbanisme@peymeinade.fr), ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindra au registre.

### 3/ Désignation du Commissaire Enquêteur

M. Bernard BARRITAUULT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

### 4/ Organisation de l'enquête publique

- Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la **Mairie de Peymeinade, 11 boulevard Général de Gaulle 06530 PEYMEINADE**, du 09 octobre au 10 novembre 2023 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) et durant les permanences du commissaire-enquêteur, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations et propositions sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie et sur le site internet de la commune [www.peymeinade.fr](http://www.peymeinade.fr)
- Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Peymeinade, 11 boulevard Général de Gaulle 06530 PEYMEINADE : le lundi 09 octobre 2023 de 13h30 à 16h30, le mercredi 25 octobre 2023 de 13h30 à 16h30 et le vendredi 10 novembre 2023 de 9h à 12h00.
- Le rapport, les conclusions et avis du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponibles sur le site internet de la commune [www.peymeinade.fr](http://www.peymeinade.fr).
- Au terme de l'enquête, le conseil municipal de PEYMEINADE pourra décider d'approuver le projet de Règlement Local de Publicité ; éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

### 5/ Arrêté d'ouverture d'enquête publique

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire de PEYMEINADE.